

# Projet d'école Ecole communale Maurice Heuse

## 2023 – 2026



EGALITE

EQUITE

MAURICE HEUSE

### Enseignement spécialisé de type 8

#### Classes de langage

(trouble développemental du langage – dysphasie)

#### Intégrations dans l'enseignement ordinaire

#### Ecole siège du pôle territorial Maurice Heuse

# Notre école

Notre projet d'établissement, dans le prolongement des projets éducatif et pédagogique de nos écoles communales verviétoises, opte pour une conception active de l'enseignement qui place l'enfant dans sa **globalité** au centre de l'attention en prenant en compte ses besoins affectifs, cognitifs, sociaux, psychologiques, pédagogiques, de valeurs et de structure.



## 2 implantations

Chaussée de Heusy – Rue de Séroule

## Une équipe éducative pluridisciplinaire

enseignant(e)s, maitres d'enseignement individualisé, maitres d'activités éducatives, logopèdes, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychologue, puéricultrice, éducatrice

## Informations pratiques

## Communication

- Chaussée de Heusy, 98-100 : 087/22 98 39
- Rue de Séroule, 8 : 087/64 78 51
- Adresse de courriel - direction : [ecole.mauriceheuse@verviers.be](mailto:ecole.mauriceheuse@verviers.be)
- Adresse de courriel – secrétariat : [secretariatecole.mauriceheuse@verviers.be](mailto:secretariatecole.mauriceheuse@verviers.be)

## Horaire

### Les heures d'ouverture d'école :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h10 à 12h et de 12h50 à 14h50
- Mercredi : de 8h10 à 12h

### La garderie – organisée et facturée par la Ville de Verviers :

- Le matin : de 7h30 à 8h10 dans les 2 implantations
- À midi : de 12h à 12h50 dans les 2 implantations (sauf le mercredi)
- Après les cours : de 14h50 à 17h30 uniquement à la Chaussée pour tous les élèves (sauf le mercredi)

## Transport scolaire

Les élèves qui fréquentent le transport scolaire sont tenus de l'emprunter selon les modalités fixées lors de l'inscription à la SPW par l'intermédiaire de l'école.

Si pour une raison quelconque il y a une modification, il lui faut **impérativement un mot écrit dans le journal de classe**.

L'école ne sert que d'intermédiaire entre les familles et le transport scolaire et n'a donc aucune autorité sur ce dernier.

## Frais scolaires

Le Pacte pour un enseignement d'excellence porte l'objectif d'atteindre progressivement la gratuité dans l'enseignement obligatoire.

Chaque début d'année et lors de l'inscription en cours d'année, chaque responsable de l'élève reçoit une note explicative des frais indispensables et facultatifs que l'école peut réclamer.

# Nos objectifs

1. Réconcilier l'enfant avec l'école en lui rendant **confiance** en ses possibilités.
2. (Ré)intégrer l'enfant dans l'**enseignement ordinaire**.
3. Pratiquer une pédagogie de la réussite en **individualisant les apprentissages**.
4. Donner la priorité pédagogique aux **apprentissages de base**.
5. Mettre en place des **aménagements raisonnables** pour compenser les inconvénients liés au(x) trouble(s) de l'apprentissage et ainsi répondre au(x) besoins(s) de l'enfant.
6. Renforcer les liens entre l'**école** et la **famille** en établissant une communication positive.
7. Encourager la participation aux **activités culturelles et sportives** organisées avec nos partenaires extérieurs à l'école.
8. Respecter les **règles de vie** à l'école et en société.
9. Promouvoir la **santé** et les comportements favorables à celle-ci.

# Nos plans d'action

## 1. Réconcilier l'enfant avec l'école en lui rendant **CONFIANCE** en ses possibilités :

- en valorisant ses **forces** tout en partant de ses **ressources** ;
- en pratiquant une **pédagogie adaptée** à son/ses trouble(s) ;
- en tenant compte de ses **besoins** ;
- en (re)construisant l'**estime de soi** : combattre le sentiment d'échec par un soutien affectif et accepter ses difficultés, ses troubles en les identifiant, les gérant, les surmontant, les compensant.

## 2. (Ré)intégrer l'élève dans l'**ENSEIGNEMENT ORDINAIRE** :

- en mettant tout en œuvre pour que cette réintégration s'effectue dans les meilleures conditions ;
- en favorisant l'orientation (ou la réorientation) des élèves en **partenariat avec le Centre P.M.S.** assurant la guidance de l'école lors des conseils de classes ;
- en les **préparant au mieux** à leur retour dans l'enseignement primaire ordinaire ou à l'obtention du C.E.B. (proposé aux parents) ou à leur orientation vers une 1ère différenciée dans l'enseignement secondaire ;
- en faisant participer les élèves des classes terminales à une **journée** de cours dans l'enseignement **secondaire** ;
- en suivant les élèves en **intégration** dans l'enseignement ordinaire.

## 3. Pratiquer une pédagogie de la réussite en **INDIVIDUALISANT LES APPRENTISSAGES** :

- en proposant une approche personnalisée et individualisée des apprentissages au vu de la diversité des troubles en se référant aux référentiels du tronc commun de l'enseignement ordinaire adapté en fonction du niveau et du rythme des acquis individuels en privilégiant certaines méthodologies et la mise en place d'outils adaptés afin de les mener au maximum de leurs possibilités ;
- en mettant en place un continuum pédagogique en adhérant à un cadre de références commun et en prenant en compte différentes variables : les aspects pédagogiques et organisationnels, la psychologie de l'enfant et les liens avec les partenaires extérieurs dont la famille ;
- en utilisant le Plan Individuel d'Apprentissage (PIA), document qui accompagne l'élève et renseigne l'élève, l'équipe éducative et la famille, permettant d'organiser un plan d'actions inscrites aux divers projets (éducatif – pédagogique – d'école) pour atteindre des objectifs prioritaires en s'appuyant sur les ressources de l'élève afin de travailler ses faiblesses à ajuster ;
- en maintenant une communication et une concertation efficaces entre les personnes de l'équipe éducative au sein même de chaque niveau mais aussi lors des passages de classe ;

- en organisant des réunions, concertations, conseils de classe trimestriels qui stimulent les échanges entre les divers intervenants de l'équipe pluridisciplinaire et les intervenants extérieurs afin de connaître l'enfant dans sa globalité ;
- en apprenant aux élèves à apprendre (métacognition) qui s'élabore dès le début de la formation scolaire dans une perspective de formation continue ;
- en développant l'autonomie ;
- en encourageant l'auto-évaluation et en mettant en place un système d'évaluation constructif ;
- en prenant en compte les émotions ;
- en pratiquant le renforcement positif ;
- en construisant la structuration spatio-temporelle ;
- en développant la pensée logique et son transfert dans toute situation concrète ;
- en compensant par des moyens orthopédagogiques spécifiques les difficultés d'attention, de concentration, de mémoire, de lenteur et de fatigabilité.
- En développant les fonctions exécutives, compétences qui permettent d'agir de façon organisée pour atteindre les objectifs fixés ;
- en organisant des prises en charge personnalisées (logopédie, kinésithérapie, ergothérapie, psychologie) par le personnel paramédical et/ou par les maîtres d'enseignement individualisé en fonction des besoins de l'enfant.
- en organisant des classes à pédagogie adaptée appelées classes de langage pour les élèves dysphasiques dont un système de communication alternatif et une utilisation de repères visuels ;
- en favorisant le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ;
- en organisant des permanences du CPMS dans notre établissement où les élèves sont invités à rencontrer l'infirmière, l'assistante sociale et/ou la psychologue selon leurs demandes et/ou la demande des titulaires de classe.

#### **4. Donner la priorité pédagogique aux APPRENTISSAGES DE BASE :**

- en privilégiant le savoir parler, le savoir lire, le savoir écrire, le savoir écouter et le savoir calculer ;
- en utilisant différents canaux d'apprentissage ;
- en favorisant également les cours d'activités d'expression (corporelles, musicales, rythmiques, graphiques, manuelles et esthétiques, ...) ;
- en développant l'axe plaisir dans les apprentissages ;
- pour pouvoir prioriser les méthodologies liées au(x) trouble(s) de l'enfant.

#### **5. Mettre en place des AMENAGEMENTS RAISONNABLES pour compenser les inconvénients liés au(x) trouble(s) de l'apprentissage et ainsi répondre au(x) besoin(s) spécifiques de l'enfant :**

- en utilisant des aménagements en matériel : ballon, coussin, plan incliné, outils numériques, ...
- en pratiquant des aménagements pédagogiques : disposition des feuilles, écriture adaptée, feuille de couleur, pratique du Brain gym (mouvements pour faciliter les apprentissages), ...
- en apportant des aménagements organisationnels : classe flexible, plus de temps, devoirs adaptés, ...
- en apprenant aux élèves à accepter et gérer leurs aménagements raisonnables.

## **6. Renforcer les liens entre l'ECOLE et la FAMILLE en établissant une communication positive :**

- en organisant chaque année quatre rencontres entre les membres de l'équipe éducative et la famille ;
- en communiquant avec la puéricultrice pour la Chaussée et l'éducatrice pour Séroule ;
- en utilisant le journal de classe comme lien privilégié entre l'école et la famille ;
- en communiquant régulièrement des informations relatives à la vie de l'école (« Infos parents ») ;
- en organisant chaque année scolaire différentes activités extra-scolaires

## **7. Encourager la participation à des ACTIVITES CULTURELLES et SPORTIVES organisées par des partenaires extérieurs à l'école :**

- en adhérant à divers projets culturels (théâtre, musée, ...) ;
- en bénéficiant de l'aide d'associations régionales (bibliothèque communale, conservatoire de musique, académie des beaux-arts, ...) ;
- en participant à diverses activités sportives (jogging de Verviers, journées sportives organisées par la Ville de Verviers, ...) ;
- en réalisant un projet scolaire attrayant émanant des élèves, en interdisciplinarité, par classe, suscitant l'intérêt de la majorité du groupe ;
- en organisant des classes de dépaysement.

## **8. Respecter les REGLES DE VIE à l'école et en société :**

- en se référant au règlement d'ordre intérieur spécifique à notre établissement ;
- en organisant nos cours de récréation en différentes zones.

## **9. Promouvoir la SANTE et les comportements favorables à celle-ci :**

- en privilégiant la consommation d'eau au détriment des boissons sucrées sachant qu'une bonne hydratation conditionne également des apprentissages efficaces
- en favorisant une alimentation saine
- en permettant de venir en aide aux élèves manifestant des signes inquiétants de mal-être (désinvestissement scolaire, repli sur soi, ...) avec l'aide éventuelle du C.P.M.S., du Centre P.S.E., du S.A.J., ... ;
- en améliorant la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, d'alimentation, et de sécurité.

---

« Cadre légal

- 24 juillet 1997 : décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
- 30 avril 2009 : décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité
- 29 mai 1959 : le Pacte scolaire : loi modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.
- 3 mars 2004 - Décret organisant l'enseignement spécialisé
- 17 juin 2021 - Décret portant création des Pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale
- 20 juillet 2022 - Décret relatif aux Pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale

Tels que repris et/ou modifiés dans les livres I et II du Code de l'enseignement »